

DELIBERATION CAC008-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 06 novembre 2018.

Objet de la délibération Procès-verbal du Conseil académique du 19 septembre 2018

Le conseil académique réuni le 15 novembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil académique du 19 septembre 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 39 voix pour et 5 abstentions.

Fait à Angers, le 15 novembre 2018

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **23 novembre 2018**



Procès-verbal

Conseil académique
du 19 septembre 2018

Approuvé par le conseil académique du 15
novembre 2018

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 19 septembre 2018 à 9h30 à la salle du conseil, Présidence de l'université, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Excusée, donne procuration à Jean-Jacques HELESBEUX
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Excusé, donne procuration à Christian ROBLÉDO
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Thierry CAILLEAU
AMIARD Stéphane	Excusé, donne procuration à Jean-Michel YVARD
ANGOT Christophe	Absent
ANTUNES Cécilia (Suppléant : TRÉMOUREUX Clémence)	Excusée, donne procuration à Antoine LE TERTRE
ARAB Chadia	Absente
AUGERERAUD Laëtitia	Absente
BARBE Valérie	Présente
BARILLIER Lucas (Suppléant : BARBEAU Estelle)	Absent
BENETEAU Éric	Excusé
BENOIT Jean-Pierre	Absent
BERNIER Monique	Présente
BIORET Pierre (Suppléante : HAMEL Justine)	Absent
BLAKE Laura (Suppléant : JOUIN Arthur)	Excusée, donne procuration à Antoine LE TERTRE
BOUCHERON Sonia	Présente
BOURHIS Louis-Charles (Suppléante : JOUANNEAU Sarah)	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CANEVET David	Excusé
CHAUVIN Paul (Suppléant : PAPIN Clément)	Absent
CHUREAU Véronique	Absente
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
COIFFARD Clémence (Suppléant : BOUTAIN Dénali)	Présente
DANIEL Christophe	Absent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Présent
DURAND Rémy (Suppléante : RAUD—LEGER Léna)	Absent
EMOND Hervé	Excusé
FAUCONNIER Valentin (Suppléante : COUVÉ Marine)	Absent
FLEURANT Cyril	Excusé, donne procuration à Valérie BARBE
FOUCHER Fabrice	Excusé
FOUCHET Florian	Absent
GAUMER Nathalie	Excusée, donne procuration à Jean-Jacques HELESBEUX
GAY-BOISSON Catherine	Absente
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Absent
GIMEL Jean-Christophe	Présent
HARZALLAH Mély (Suppléant : BOUT Victor)	Absente
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
INGREMEAU Françoise	Excusée
INGUSCIO Gabrielle	Excusée

JUSSIEN Christelle	Présente
LACROIX Florence (Suppléante CHAUVIGNE Céline)	Présente
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT Axel (Suppléant : HAINSELIN Lucas)	Présent
LANDES Claudine	Excusée, donne procuration à Elisabeth MATHIEU
LE TERTRE Antoine (Suppléant : COUTURIER Éric)	Présent
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Excusée, donne procuration à Hélène TRICOIRE-LEIGNEL
LEGOHEREL Patrick	Excusé
LEMAIRE Félicien	Excusé, donne procuration à Dominique PEYRAT-GUILLARD
LEMENAND Thierry	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Absent
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Présente
MEATCHI Sourou (Suppléante : LAVIRON MARGAUX)	Présent
MERCIER Félix (Suppléant : WAGNER Rémi)	Absent
MOISY Laurence	Présente
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	Excusée
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Absente
PELOILLE Manuelle	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Absente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Présente
PIERRE Éric	Excusé
PROCACCIO Vincent	Excusé, donne procuration Pascal RICHOMME
RICHOMME Pascal	Présent
ROBERT Adrian Suppléant : MDELAVERNHE Florian	Absent
ROUSSEAU Audrey	Absente
RULENCE David	Présent
SALLE Marc	Excusé, donne procuration à Pascal RICHOMME
SAUBION Frédéric	Excusé, donne procuration à Philippe LERICHE
SEILLER Nell (Suppléante : GUICHETEAU Marie-Laure)	Absente
SEJOURNE Bruno	Présent
TAIBI Aude Nuscia	Présente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Absent
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Excusée, donne procuration à Christelle JUSSIEN
YVARD Jean-Michel	Présent

A l'ouverture de la séance du 19 septembre 2018, 44 membres sont présents ou représentés (80 membres en exercice, 27 membres présents, 17 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier HUISMAN - Directeur général des services

◆ **Membres présents invités par le Président**

BOURGET Antoine, Adjoint à la Directrice de la Recherche et Responsable du Pôle Recherche JOUIS Lydie, Directrice de l'International AMAND Marion, chargée d'études à la Direction du Pilotage et de l'Evaluation	BOUVIER Lydie, Directrice de l'IUT LE GALL Didier, Vice-président en charge du Conseil d'administration
---	--

◆ **Secrétariat de séance**

Cellule Institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. Informations	4
Bilan du Plan Etudiants	4
Université Bretagne Loire (UBL)	4
2. Procès-verbal du CAC	4
2.1 Procès-verbal du Conseil Académique du 28 mars 2018	4
3. Ressources Humaines	4
3.1 Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2019	4
3.2 Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2019	4
4. Affaires générales et statutaires	5
4.1 Charte d'attribution des locaux aux usagers	5
4.2 Section disciplinaire à l'égard des usagers - Election des membres : 5 représentant.e.s suppléant.e.s des usagers (2 hommes et 3 femmes)	5
5. Recherche et international	6
5.1 Cartographie des partenariats internationaux	6

◆ **Annexes : dossiers de séance**

Diaporama de séance du 19 septembre 2018

M. ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 9H40.

1. Informations

Bilan du Plan Etudiants

M. ROBLÉDO explique qu'il y a eu plus de 21 000 candidatures pour l'Université d'Angers sur Parcoursup. A priori, il faut compter, pour cette rentrée universitaire 2018, environ 4 000 étudiants en première année de licence. M. ROBLÉDO indique qu'à la date du 17 septembre 2018, 46 vœux étaient en attente pour l'université, uniquement pour la filière Psychologie. M. ROBLÉDO précise que ces 46 vœux proviennent d'étudiants habitant en dehors des départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

M. ROBLÉDO indique que le fait d'avoir mis une donnée d'appel égale au nombre de candidatures, dans l'immense majorité des filières, a permis que le processus se passe au mieux. M. ROBLÉDO note tout de même une tension dans la filière Sciences et Vie de la Terre ; plus d'étudiants vont être accueillis par rapport à la capacité d'accueil initialement définie.

Université Bretagne Loire (UBL)

M. ROBLÉDO explique s'être rendu au conseil des membres de l'UBL lundi 17 septembre 2018. Les membres ont décidé de continuer, dans un périmètre bi-régional, la collaboration entre les établissements. Le périmètre de dévolution accordé à l'UBL va, quant à lui, être repensé : l'UBL ne portera plus de politique de site mais devrait accompagner la politique des sites. Lors du conseil des membres d'octobre, une décision sur la suite à donner à l'UBL sera prise.

M. ROBLÉDO indique que les sept représentants des universités de l'UBL ont rendez-vous ce mercredi 19 septembre 2018 au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour traiter du devenir de l'UBL.

2. Procès-verbal du CAc

2.1 Procès-verbal du Conseil Académique du 28 mars 2018

Le procès-verbal du Conseil Académique du 28 mars 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

3. Ressources Humaines

3.1 Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2019

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Mme BOUVIER indique que dans le tableau « personnels enseignants de même niveau », pour le support de poste 71 de l'IUT, la vacance est au 1^{er} octobre 2018 et que dans le tableau « personnels enseignants créations », l'insertion recherche du poste d'ATER LRU de l'IUT est ESO UMR 6590.

La campagne d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs est approuvée sous réserve des modifications suivantes :

- Tableau « personnels enseignants de même niveau » : support de poste 71 de l'IUT - vacance du poste au 1^{er} octobre 2018 ;
- Tableau « personnels enseignants créations » : ATER LRU de l'IUT – Insertion Recherche : ESO UMR 6590.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

3.2 Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2019

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Mme BOUCHERON s'interroge suite à l'arrêt du dispositif Sauvadet, elle souhaite savoir si des recrutements vont être réservés aux personnels contractuels de longue date n'ayant pas pu bénéficier de ce dispositif.

M. ROBLÉDO répond que l'arrêt du dispositif Sauvadet induit, pour les personnels souhaitant être titularisés, la nécessité de réussir un concours. Il rappelle que l'Université d'Angers met en place un accompagnement pour les agents qui souhaitent passer des concours.

M. GIMEL indique que, selon lui, il y a une dégradation de la technicité des agents titulaires à l'Université d'Angers. Il prend l'exemple d'un poste d'ingénieur de recherche en CDI proposé à un recrutement réservé Sauvadet en tant qu'ingénieur d'études.

M. ROBLÉDO répond que les organismes de recherche se sont opposés à des recrutements d'ingénieurs de recherche, pour les Branches d'Activités Professionnelles (BAP) techniques, dans le cadre du dispositif Sauvadet. Ces postes au sein des BAP techniques, après accord des collègues concernés, ont donc été ouverts au recrutement réservé à un niveau d'ingénieur d'études.

M. ROBLÉDO rappelle que les priorités de la campagne d'emploi étaient d'apporter un soutien net pour le déploiement des projets portés par l'Université d'Angers (exemple : projet Thélème) et le Plan Etudiants. De plus, la volonté était de soutenir les emplois régaliens concernant la pédagogie. Lors de la campagne d'emplois précédente, ce soutien avait été orienté vers les activités scientifiques, dans le cadre des RFI par exemple. Enfin, M. ROBLÉDO explique que l'impact financier de cette campagne d'emploi et des précédentes a été pris en compte.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Charte d'attribution des locaux aux usagers

M. HUISMAN présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. LE TERTRE remercie les personnels impliqués dans la création de cette charte pour le travail réalisé et soutient ce texte.

M. BOURHIS demande comment étaient attribués les locaux auparavant.

M. HUISMAN indique qu'il n'y avait pas de procédure cadre à l'Université d'Angers et que chaque composante attribuait les locaux disponibles, en conformité avec les textes nationaux.

M. BOURHIS soutient ce texte.

M. DANIEL est satisfait par la charte. En revanche, selon lui, la difficulté majeure est de trouver des locaux disponibles.

M. HUISMAN répond que l'attribution se fera en fonction des locaux disponibles.

La charte d'attribution des locaux aux usagers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

4.2 Section disciplinaire à l'égard des usagers - Election des membres : 5 représentant.e.s suppléant.e.s des usagers (2 hommes et 3 femmes)

M. ROBLÉDO rappelle qu'il est capital que la Section Disciplinaire compétente à l'égard des Usagers (SDU) soit complète. Il indique que nous sommes en difficulté puisqu'une fois le délai de six mois passé après la saisine de la SDU, les dossiers doivent être transférés au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), ce qui a été le cas dernièrement.

M. RICHOMME explique que deux formations de jugement ont dû être annulées récemment, faute de quorum, ce qui est catastrophique.

M. LE TERTRE approuve et rappelle qu'il est parfois difficile pour les étudiants de se rendre disponibles à diverses reprises, d'où l'importance que les sièges soient tous pourvus.

Section disciplinaire à l'égard des usagers		
Collège 4° : Usagers suppléants (5 sièges à pouvoir)	COIFFARD Clémence	Unanimité avec 7 voix pour
	LAMBERT Axel	Unanimité avec 7 voix pour
	BOURHIS Louis-Charles	Unanimité avec 7 voix pour
	<i>2 sièges de représentantes suppléantes des usagers à pourvoir</i>	

5. Recherche et international

5.1 Cartographie des partenariats internationaux

Mme AMAND, Mme JOUIS et M. BOURGET présentent ce point (cf. diaporama de séance en annexe).
M. ROBLÉDO remercie les personnels ayant créé cette cartographie pour le travail réalisé.
Mme BERNIER demande s'il est possible de faire une sélection par composante ou par laboratoire.
M. BOURGET et Mme JOUIS approuvent.

M. RICHOMME félicite les personnels ayant travaillé à la mise en œuvre de cette cartographie puis demande s'il est possible d'avoir une interactivité pour la mettre à jour.
M. BOURGET répond qu'il a été choisi de ne faire apparaître que les projets validés par les services centraux, de façon à éviter d'avoir des éléments manquants. Il précise qu'il est possible de prévenir les services centraux compétents s'il y a une mise à jour nécessaire.

Mme BOUCHERON demande s'il est possible d'ajouter sur cette cartographie des paramètres concernant l'insertion professionnelle des étudiants et/ou les partenariats avec des entreprises dans le cadre de formations en alternance.
Mme JOUIS répond que cette cartographie traite des partenariats internationaux et non de l'insertion professionnelle.

Mme PEYRAT-GUILLARD félicite les personnels ayant travaillé à la mise en œuvre de cette cartographie puis demande si une seule cartographie pourrait faire apparaître les partenariats internationaux concernant la recherche et la formation.
Mme AMAND répond que techniquement c'est envisageable, la difficulté étant de conserver une bonne visibilité des données.
M. BOURHIS indique qu'il serait intéressant de communiquer sur l'existence de cette cartographie auprès des étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 11H45 et remercie les membres pour leur participation.

Le Président de l'Université d'Angers,
Christian ROBLÉDO



Le Vice-président du Conseil d'administration,
Didier LE GALL



Le Vice-président de la recherche
Philippe SIMONEAU



Le Vice-président de la formation et de la vie universitaire,
Sabine MALLET



Le Directeur général des services de l'université d'Angers
Olivier HUISMAN



Procès-verbal du conseil académique du 19 septembre 2018

ANNEXE :

Diaporama de séance du Conseil académique du 19 septembre 2018

Conseil Académique plénier

15 novembre 2018

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal du CAc
3. Ressources Humaines
4. Affaires générales et statutaires
5. Enseignement et Vie étudiante

1. Informations

1.1 Projet de création d'un IAE à l'UA

1.1. Projet de création d'un IAE à l'UA

- Projet du département Gestion de la Faculté DEG, validé en conseil de la composante le 14 juin 2018.
- En déposant officiellement sa candidature auprès du réseau IAE France, l'Université d'Angers entend affirmer sa volonté d'être un acteur majeur de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des Sciences de Gestion. Elle partage avec le réseau IAE France l'objectif de « permettre à chacun de valoriser son potentiel et d'accéder dans des conditions optimales au marché du travail ».
- Sur le plan de l'organisation générale, la **gouvernance** envisagée pour l'IAE est la suivante :
 - L'IAE Angers est administré par un Conseil d'Institut.
 - L'institut est dirigé par un·e directeur·rice
 - Le pilotage de l'IAE Angers est assuré par un bureau composé du·de la directeur·rice, du·de la directeur·rice adjoint·e, du·de la directeur·rice des services de la composante ainsi que des responsables des mentions de master.
- L'offre de formation concernée est constituée de **six mentions de master (avec 10 parcours)** qui accueillent chaque année entre 400 et 450 étudiants

Processus d'intégration

- **Etape 1 : Lettre au Président**

Envoi d'un courrier par lettre recommandée/email à l'attention du Président d'IAE FRANCE exprimant le souhait de candidature. Fait le 27 septembre 2018

- **Etape 2 : Décision du Bureau IAE FRANCE sur l'éligibilité de la candidature (+1 mois)**

Les membres du bureau du Réseau IAE FRANCE prennent décision quant à la recevabilité et la poursuite du processus de candidature. Fait le 2 octobre 2018

- **Etape 3 : Nomination des Rapporteurs**

chargés d'étudier la candidature et d'émettre des recommandations au candidat et aux membres de l'Association. (Madame Patricia Coutelle-Brillet, vice-présidente du réseau et directrice de l'IAE de Tours et Monsieur Nicolas Antheaume, directeur de l'IAE de Nantes.) Fait le 8 octobre

- **Etape 4 : Rédaction et transmission du Dossier de Candidature (+3 mois) Date limite 30/01/2019**

L'établissement candidat devra élaborer un rapport. Il le soumettra aux membres du bureau et aux deux rapporteurs nommés.

- **Etape 5 : Audit des rapporteurs (+4 mois) : 5 Février**

Suite à la remise du rapport, une visite au sein des locaux du candidat devra être organisée à son initiative. A cette visite seront conviées les deux rapporteurs ainsi qu'un membre du bureau IAE FRANCE.

Processus d'intégration

- **Etape 6 : Rédaction du rapport de visite (+5 mois) 1ère quinzaine de mars**

A l'issue de la visite, les deux rapporteurs disposeront d'un délai d'un mois pour rédiger chacun leur compte--rendu et le soumettre au Bureau et demander au candidat des informations complémentaires par rapport au dossier initial le cas échéant.

- **Etape 7 : Convocation à une AGE (+5 mois) 15 mars 2019**

Les membres du Réseau IAE FRANCE recevront 15 jours avant la date de la réunion, une convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le cadre d'une demande d'adhésion. A cet effet, il sera communiqué aux membres les pièces suivantes : le dossier de candidature de l'établissement candidat, la fiche de synthèse et le rapport de visite des deux rapporteurs.

- **Etape 8 : Audition lors de l'AGE (+6 mois) AGE prévue le 3 avril 2019**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'établissement candidat aura l'occasion de présenter oralement ses motivations à son adhésion au Réseau IAE FRANCE et les rapporteurs feront part de leurs recommandations. Le vote aura lieu à l'issue en l'absence du candidat.

- **Etape 9 : Envoi de la décision (+6 mois)**

La décision sera envoyée par email à l'issue du vote ainsi que par lettre recommandée.

Processus d'intégration

- Sur toute la durée du processus a été mis en place un groupe de suivi, piloté par Didier Le Gall et composé de :
 - Sabine Mallet et Philippe Simoneau
 - Deux représentants de la composante (dont le directeur) et deux représentants du projet (dont le porteur du projet).
 - Le DGS ou la DGA pourra être en appui de ce groupe de suivi.
- La mission de ce groupe :
 - faire en sorte que les différentes parties prenantes partagent les informations de manière concomitante sur l'avancement du dossier et le cas échéant préparer des arbitrages.
- Calendrier : a minima une réunion toutes les 3 semaines.

- Les Conseils pléniérs auront à se prononcer sur le projet au cours du premier trimestre 2019

2. Approbation du procès-verbal du CAc

2.1 Procès-verbal du CAc plénier du 19 septembre 2018 - **VOTE**

3. Ressources Humaines

3.1 Schéma pluriannuel du handicap – VOTE

3.1 Schéma pluriannuel du handicap

Présentation par Mme HOCQUET, Vice-présidente égalité, ressources humaines et politique sociale,

POUR VOTE

Suivi du Schéma directeur pluriannuel du handicap 2016-2020

Bilan à mi parcours

Présentation au CAC du 15 novembre 2018

AXE 1 : Consolider les dispositifs d'accueil des étudiants

Objectifs de progression inscrits dans le schéma :

- Travailler sur l'ensemble du cursus : du lycée au doctorat
- Améliorer la communication envers les établissements scolaires
- Renforcer les relations quotidiennes entre les différents services au bénéfice du parcours de l'étudiant, dans toutes ses dimensions, afin de vérifier que l'étudiant handicapé n'est pas limité dans son choix de services étudiants proposés par l'UA.
- Informer, former les acteurs en proximité pour mieux prendre en compte la situation des étudiants et leur donner les mêmes chances de réussite.

AXE 1 : Consolider les dispositifs d'accueil des étudiants

Réalisations depuis l'adoption du schéma :

- Participation en janvier à la réunion au rectorat à Nantes, présence d'acteurs du secondaire et du supérieur intervenant dans le champ du handicap.
- Portes ouvertes de février : Julie BESSON (AS, référente Relais Handi 3A) + Céline Maudet Rioual (IDE) + les étudiants relais santé
 - Via le site internet de l'UA, des familles, des professionnels du secondaire (les enseignants référents) prennent contact avec Julie BESSON (AS, référente relais handicap).
- Organisation en mai des visites des résidences et cités U avec Mme Anne Bosse (AS au CROUS). En fonction des besoins et du nombre d'étudiants repérés, l'action sera reconduite en 2019 avec peut-être deux groupes. L'objectif est le forçage logement.
- En septembre et octobre: présentation du relais handicap aux étudiants relais santé et aux étudiants ambassadeurs.
- Instruction d'un dossier auprès de la MDA avec le concours d'un médecin du SUMPPS pour un étudiant doctorant.
- Partenariat entre le Crédit Mutuel et le SUIO-IP (Magalie ANTHOINE, référente pour l'IP des étudiants en situation de handicap)

8 000 euros supplémentaires pour l'accompagnement des étudiants accordés par le Ministère cette année. Ce qui porte le total de l'aide à 50 000 euros.

Axe 2: augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Objectifs de progression inscrits dans le schéma

- L'information : Difficulté à agréger les formations et les recherches portant sur la thématique.
- La lisibilité globale de cette offre de formation et de notre potentiel de recherche, y compris avec des doctorants en situation de handicap, doit être optimisée.

Axe 2: augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Réalisations depuis l'adoption du schéma

- 2017/2018 :
 - LP Coordination handicap et vieillissement de l'UA, projet tuteuré « le handicap à l'UA, diagnostic »
 - Mémoire de fin d'étude de deux orthophonistes de l'école de Tours.
- 2018-2019 :
 - Poursuite de la collaboration avec la LP CHV pour un nouveau projet tuteuré
 - Regret : pas d'E2O dans ce domaine

AXE 3 : DÉVELOPPER LES POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES EN DIRECTION DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs de progression inscrits dans le schéma:

- Notre taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste trop faible au regard de l'obligation des 6%.
- Le recrutement de personnels en situation de handicap est souvent perçu comme une contrainte et n'est pas, de fait, intégré dans la réflexion sur le profil de poste.
- Il est souvent limité aux recrutements sur concours.
- Connaissance partielle des notions, des acteurs et des leviers dans la politique RH.

Besoins de :

- Former les responsables aux enjeux managériaux liés au handicap (aménagement de poste, accueil et intégrations dans une équipe, accompagnement à la démarche RQTH, éléments de langage et de compréhension)
- Construire des fiches de postes et aménagements des postes de travail en adéquation avec les besoins du service et en fonction du handicap.
- Sensibiliser à effectuer davantage de recrutement d'enseignants et d'enseignants chercheurs (responsables de formations), grâce aux dispositifs en vigueur depuis le 1er septembre 2014.

AXE 3 : DÉVELOPPER LES POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES EN DIRECTION DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Réalisations depuis l'adoption du schéma

- 43 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés en 2018 (présents au 1/1/2017), taux d'emploi légal 2,72 %
- 34 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés en 2017 (présents au 1/1/2016), taux d'emploi légal : 2,35%
- 2 recrutements BIATSS BOE en juin 2018, 2 en 2017 (3 ouverts mais 1 infructueux).
- Aucun recrutement enseignant BOE à ce jour à l'UA .

Mais de nombreuses actions relevant de l'Axe 5 sur l'information et la sensibilisation

AXE 4 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Objectifs liés au schéma

- L'ADAP porte sur la période 2015 à 2022, pour un montant total de 2 059 000 euros financé pour partie sur fonds propres et pour partie par le Ministère.
- Le site internet de l'Université d'Angers est accessible selon la norme « AccessiWeb ». La marge de progression est sur l'importance de sensibiliser les contributeurs du site au format à retenir pour mettre en ligne les documents.

AXE 4 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Réalisations depuis l'adoption du schéma :

- Mise en place d'une borne interactive en sciences au RdC du bâtiment K pour guider les personnes malvoyantes et malentendantes dans ce bâtiment qui ne dispose pas d'accueil au RdC.
- Mise en place d'ascenseurs parlants en réponse à la norme.
- Le CPER de la faculté LLSH prendra en compte la problématique handicap et les travaux de mise en conformité ne rentreront pas dans l'ADAP.
- L'ADAP se termine en 2022 mais tout ne pourra pas être fait. Un bilan des travaux réalisés a été envoyé à la préfecture avec une demande de révision du calendrier pour ce qui reste à réaliser.
- La priorité est donnée aux bâtiments qui reçoivent le plus grand nombre de personnes (usagers et personnels) : les BU, la DCI, le SUAPS.
- Le premier dossier « travaux » sera travaillé durant l'été pour les sites précités, appels d'offres à l'automne pour des travaux courant 2019.
- Les projets annexes portés par les composantes peuvent être intégrés à ce qui est demandé dans l'ADAP
- Travail avec la communication sur la signalétique dans le cadre de la marque UA

AXE 5 : SENSIBILISER, FORMER A LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Objectifs de progression prévus par le schéma

- Sensibiliser à la RQTH particulièrement les personnels enseignants
- Poursuivre des actions au plus près des personnels et des équipes pédagogiques
- Poursuivre l'effort de formation des personnels à la prise en charge des handicaps pour lutter contre les stéréotypes
- Développer les relations entre le Sumpps et la référente handicap
- Développer les accompagnements individuels et spécifiques

AXE 5 : SENSIBILISER, FORMER A LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Réalisations depuis l'adoption du schéma

- de manière transversale, intervention dans les conseils de gestion pour présenter le schéma directeur du handicap
- dépliant « Handicap tous concernés » distribué dans tous les bulletins de salaire en mai 2017
- formation de deux jours "sensibiliser au handicap pour mieux l'intégrer dans la fonction publique" 1 session en février 2017 , 1 session en juin 2018, d'autres à venir chaque année
- une formation spécifique pour les agents d'accueil fin novembre 2018 portant sur l'accueil des personnes handicapées.
- une intervention de la correspondante handicap dans la réunion annuelle des assistants de prévention pour relayer l'information et créer un relais dans les unités de travail et être au plus près des travailleurs handicapés
- un courriel du Président et de la VP à destination de tous les personnels pour inciter les personnes qui ont des difficultés de santé à se faire connaître pour mettre en place des aides.

AXE 5 : SENSIBILISER, FORMER A LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

A venir :

Différentes interventions durant la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (du 19 au 23 novembre)

- intervention en réunion mixte des directeurs de service
- spectacle d'un humoriste sur la thématique du handicap
- interventions dans les services sous forme de Quizz pour mesurer les représentations des personnes sur le handicap et susciter les échanges

4. Affaires générales et statutaires

4.2 Section disciplinaire des usagers – Election des membres : 2 représentantes suppléantes des usagers

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

L'article L.712-6-2 du code de l'éducation, modifié par l'article 53 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que : « Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire ».

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

- Les membres des sections disciplinaires sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.
- Chacun des collèges est composé à parité d'hommes et de femmes. À cet effet, la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.
- L'élection des membres au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

Collège 4 : **Election de 2 représentantes suppléantes des usagers**

Condition : seules les représentantes titulaires des usagers au Conseil Académique plénier peuvent candidater.

Sont éligibles :

Femmes :

NIVELEAU Agathe

GUICHETEAU Marie-Laure

BARBEAU Estelle

COUVÉ Marine

RAUD--LEGER Léna

PENGAM Soizic

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

Collège 4 : 2 usagers suppléantes

Election de 2 représentantes suppléantes des usagers :

Candidatent :

- Estelle BARBEAU, élue CFVU
- Soizic PENGAM, élue CFVU

5. Enseignement et Vie étudiante

5.1 Projet Thélème- information

5.1 Projet Thélème

Présentation par M. BOISSON, Chef de projet Thélème

POUR INFORMATION

Les recrutements

UA

Gaël Aubineau, chargé d'études statistiques (DPE)

Yann Depauw, ingénieur informaticien chargé de la modernisation du SI scolarité (DDN)

Stéphanie Etienne, chargée de l'évaluation du programme (DPE)

Alexis Gartion, ingénieur pédagogique en DEG (LAB'UA)

Véronique Hok, assistante de gestion financière (LLSH)

Ophélie Leboucher, modélisation, assistance et formation (DEVE)

Abdel Mouraimi, chargé de gestion financière (DAF)

3 contractuels LRU à 192 heures et **2** à 384 heures (DEG-LLSH-SCIENCES)

LMU

Amandine Guillin, chargée de mission compétences Action 4

Amandine Maurice, assistante chargée de la pédagogie et de l'accompagnement des tuteurs et étudiants

Juline Messenger, chargée d'aide à la gestion de projet Action 1 et 2

Yasmine Rezvani, conseillère orientation

Olivier Rolland, chargé de l'Action 5

Les recrutements en cours

Il est prévu de recruter, pour une prise de fonction en janvier :

- **un.e conseiller-ère d'orientation (SUIO-IP)**
- **une personne chargée d'assister les actions 1 et 2 (SUIO-IP)**
- **un.e concepteur/trice multimédia (LAB'UA)**

Aucun recrutement n'est prévu pour cette année, à l'université du Mans.

Action 1 – Point d'étape

18 étudiants inscrits à l'E20 '*Devenir tuteur Orientation dans les lycées partenaires du programme Thélème*'. A commencé le 8 octobre. Les premières missions d'observation, dans le cadre de l'UE, auront lieu dans les lycées à partir du 5 novembre.

Une douzaine d'étudiants sous contrat rémunéré vont intervenir dans les 6 lycées partenaires.

Les actions de tutorat débuteront le 5 novembre

Réflexion engagée autour des modules Découverte des licences.

Action 2 – Point d'étape

La réflexion sur le tutorat de renforcement s'appuie sur l'expérience du dispositif DARE et celle des parcours adaptés qui proposent aux étudiants en *OUI*, *si* un tutorat par les pairs, coordonné par des assistantes pédagogiques.

Réunion avec les trois référents Thélème le 20 novembre sur les autres dimensions du tutorat (consolidation et perfectionnement).

Réunion de travail le 24 septembre avec Emmanuelle Geslin sur le tutorat de perfectionnement et le rôle des doctorants.

Elaboration d'un guide et d'une charte du tutorat.

Action 3 – Point d'étape

A l'échelle de chaque mention de licence :

- séquencer les enseignements en périodes de six semaines
- construire une première période
- trouver un modèle concernant les conditions et les modalités de l'évaluation

La poursuite d'études en Master est également un sujet central.

L'organisation de la réflexion:

- en Sciences
- en DEG
- en LLSH

Action 4 – Point d'étape

Rencontre avec les équipes pédagogiques autour des référentiels de compétences en licence.

En lien avec les services informatiques, veille sur les e-portfolios.

Réflexion sur les modalités d'évaluation.

Action 5 – Point d'étape

Réflexion sur les usages du numérique.

Travail relatif à la valorisation des heures numérisées qui aboutira à la rédaction d'une charte des usages du numérique.

Le sujet relatif à la formation tout au long de la vie n'a pas encore été abordé.

En transverse

Une réflexion plus globale, à l'échelle des établissements, est conduite sur la reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant.

Elle aboutira, dans le cadre de Thélème, à une charte de l'engagement.

Evaluation du programme Thélème

Stéphanie Etienne, responsable de cette action, a pris ses fonctions le 8 octobre.

Elle est accompagnée de Gaël Aubineau, chargé d'études statistiques.

Intégrés à l'équipe de Dominique Baupin, à la Direction du pilotage et de l'évaluation.

Les indicateurs communs aux NCU ont fait l'objet de questions adressées à l'ANR.

Budget global détaillé du projet

Description	Montant total	Part aidée	Apport
Personnels	20 433 001,00	11 060 406,00	9 372 595,00
Equipements	286 080,00	286 080,00	
Fonctionnement	2 169 920,00	959 069,00	1 210 851,00
Frais de gestion et de structure	984 444,00	984 444,00	
Totaux	23 873 445,00	13 290 000,00	10 583 446,00

Budget par entité

	Coût total	dont personnels	part aidée	Apport	Taux
Part UA	13 777 178,00	11 988 734,00	7 566 001,00	6 211 178,00	58%
Part LUM	10 096 267,00	8 444 267,00	5 723 999,00	4 372 268,00	42%
Total	3 873 4452,00	20 433 001,00	13 290 000,00	10 583 446,00	100%

Budget détaillé UA

Description	Montant total	Part aidée	Apport
Personnels	11 988 734,00	6 360 076,00	5 628 658,00
Equipements	143 040,00	143 040,00	
Fonctionnement	1 084 960,00	502 440,00	582 520,00
Frais de gestion et de structure	560 444,00	560 444,00	
Totaux	13 777 178,00	7 566 000,00	6 211 178,00



univ-angers.fr



AGILITATEURS
université
angers